



EXPLORATION BRUNSWICK INC.

RAPPORT DE GESTION

**POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS TERMINÉES
LE 30 SEPTEMBRE 2025**

TABLE DES MATIÈRES

1. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ	4
2. FAITS SAILLANTS	5
3. PROPRIÉTÉS MINIÈRES	5
4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION	23
5. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL	23
6. INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION	24
7. ARRANGEMENTS HORS BILAN	24
8. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	24
9. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	24
10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	25
11. DESCRIPTION DES TRANSACTIONS DE FINANCEMENT	26
12. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS	27
13. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES	27
14. FACTEURS DE RISQUE	27
15. RISQUES FINANCIERS	32
16. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES	33
17. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	33
18. PERSONNE QUALIFIÉE	33
19. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS	33

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Conseil d'administration

Robert Wares, président du conseil
Amy Satov, administratrice principale
Pierre Colas, administrateur
André Le Bel, administrateur
Jeff Hussey, administrateur

Président et chef de la direction

Killian Charles

Chef de la direction financière

Anthony Glavac

Secrétaire corporatif

Shayaan Belluzzo

Auditeurs

Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL

Agent de transfert des actions

Fiducie TSX

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion et d'analyse (le « rapport de gestion ») de la situation financière et des activités d'Exploration Brunswick inc. (« Exploration Brunswick » ou la « Société ») pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2025 devrait être lu en parallèle avec les états financiers audités d'Exploration Brunswick en date de et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (les « états financiers annuels »). Le rapport de gestion est destiné à s'ajouter et à être complémentaire aux états financiers intermédiaires résumés non audités de la Société et aux notes afférentes au 30 septembre 2025, et pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2025 et 2024 (les « états financiers »).

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards) telles qu'elles sont publiées par le Bureau international des normes comptables (International Accounting Standards Board) (les « IFRS »). Par conséquent, toutes les données financières comparatives présentées dans le rapport de gestion reflètent l'application uniforme des IFRS.

La direction d'Exploration Brunswick (la « direction ») est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des autres informations financières de la Société contenues dans le présent rapport de gestion. Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Pour s'acquitter de cette tâche, le conseil a nommé un comité d'audit formé uniquement d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre la direction afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers au conseil pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans le rapport de gestion sont en date du 6 novembre 2025, la date à laquelle le conseil a approuvé les états financiers, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire. Le rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

1. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

Exploration Brunswick est une société junior d'exploration et d'évaluation canadienne inscrite à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « BRW » et sur l'OTCQB Venture Market, sous le symbole « BRWXF ».

La Société se consacre à l'exploration pour le lithium dans les secteurs moins explorés. Le lithium est un métal critique nécessaire à la décarbonisation mondiale et à la transition énergétique. La Société fait avancer rapidement le plus grand portefeuille de propriétés préliminaire pour le lithium au Canada et au Groenland.

L'adresse du siège social de la Société est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec), Canada.

2. FAITS SAILLANTS

2.1 NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2025

- Le 9 janvier 2025, la Société a annoncé le dernier lot de résultats issus de la campagne estivale à Mirage.
- Le 20 janvier 2025, Exploration Brunswick a annoncé le début d'une campagne de forage d'un minimum de 5 000 m sur le projet Mirage (la « campagne de forage 2025 »), qui a été achevé en avril 2025.
- Le 3 février 2025, la Société a publié les résultats métallurgiques préliminaires de la phase 1 des tests effectués sur des échantillons de carottes de forage provenant du projet Mirage.
- Le 18 février 2025, Exploration Brunswick a annoncé les plans pour le programme d'exploration de l'été 2025 au Groenland ainsi que l'expansion du permis minier du projet Paamiut.
- Le 13 mars 2025, la Société a annoncé l'identification de nouvelles zones à fort potentiel au Groenland et la Société a procédé à la demande d'une licence minière couvrant ces cibles.
- Le 24 avril 2025, Exploration Brunswick a rapporté les premiers résultats de la campagne de forage 2025 du projet Mirage.
- Le 30 mai 2025, la Société a clôturé un placement pour compte privé (le « placement de 2025 ») pour un produit brut global maximal de 3 500 000 \$.
- Le 10 juin 2025, Exploration Brunswick a annoncé six nouveaux résultats de forage obtenus dans le cadre de la campagne de forage 2025 du projet Mirage.
- Le 18 juin 2025, la Société a annoncé le lancement de prospection et de cartographie au Groenland, qui comprend des centaines de cibles non testées.
- Le 9 juillet 2025, Exploration Brunswick a publié les résultats finaux de la campagne de forage 2025 du projet Mirage.
- Le 12 août 2025, la Société a annoncé l'identification du plus grand corridor de pegmatite à spodumène du Groenland.
- Le 15 août 2025, Exploration Brunswick la consolidation de sa propriété couvrant un groupe de huit claims miniers dans le cadre du projet Mirage.
- Le 4 septembre 2025, la Société a annoncé le début du premier programme de forage du projet Anatacau.
- Le 29 septembre 2025, Exploration Brunswick a confirmé la présence d'une pegmatite à spodumène historique et découverte d'une deuxième sur le projet Paamiut au Groenland.
- Le 26 septembre 2025, la Société a annoncé la démission de M. Mathieu Savard de son poste d'administrateur de la Société.

2.2. PERSPECTIVES

La stratégie d'exploration de la Société est axée sur le potentiel de faire des découvertes de gîtes de lithium utiles à la transition énergétique en terrains peu connus. La Société continuera de concentrer ses efforts sur des actifs au Canada et au Groenland.

3. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Au 1er novembre 2025, la Société détient les participations suivantes dans des titres miniers (directement ou dans le cadre d'ententes d'option) :

Province/Pays	Nombre de claims	Superficie (ha)
Québec	3 361	173 674
Groenland	7	34 110
Total	3 368	207 884

Du 1^{er} janvier 2025 au 30 septembre 2025, la Société a engagé les coûts suivants sur son portefeuille d'actifs d'exploration et d'évaluation :

Propriétés	Solde au 1 ^{er} janvier 2025	Ajouts/ transferts	Crédits/ subventions	Solde au 30 septembre 2025
	\$	\$		\$
Québec				
Mirage				
Droits miniers	724 554	1 400 597	-	2 125 151
Dépenses d'exploration	7 971 529	4 134 333	(91 780)	12 014 082
	<u>8 696 083</u>	<u>5 534 930</u>	<u>(91 780)</u>	<u>14 139 233</u>
Propriétés Anatacau/Plex				
Droits miniers	2 211 440	(305 610)	-	1 905 830
Dépenses d'exploration	2 510 720	1 787	(226 434)	2 286 073
	<u>4 722 160</u>	<u>(303 823)</u>	<u>(226 434)</u>	<u>4 191 903</u>
Groenland				
Droits miniers	23 828	42 555	-	66 383
Dépenses d'exploration	898 709	1 578 872	-	2 477 581
	<u>922 537</u>	<u>1 621 427</u>	<u>-</u>	<u>2 543 964</u>
Sommaire				
Droits miniers	2 959 822	1 137 542	-	4 097 364
Dépenses d'exploration	11 380 958	5 714 992	(318 214)	16 777 736
	14 340 780	6 852 534	(318 214)	20 875 100

3.1 PORTEFEUILLE DE MINÉRAUX CRITIQUES

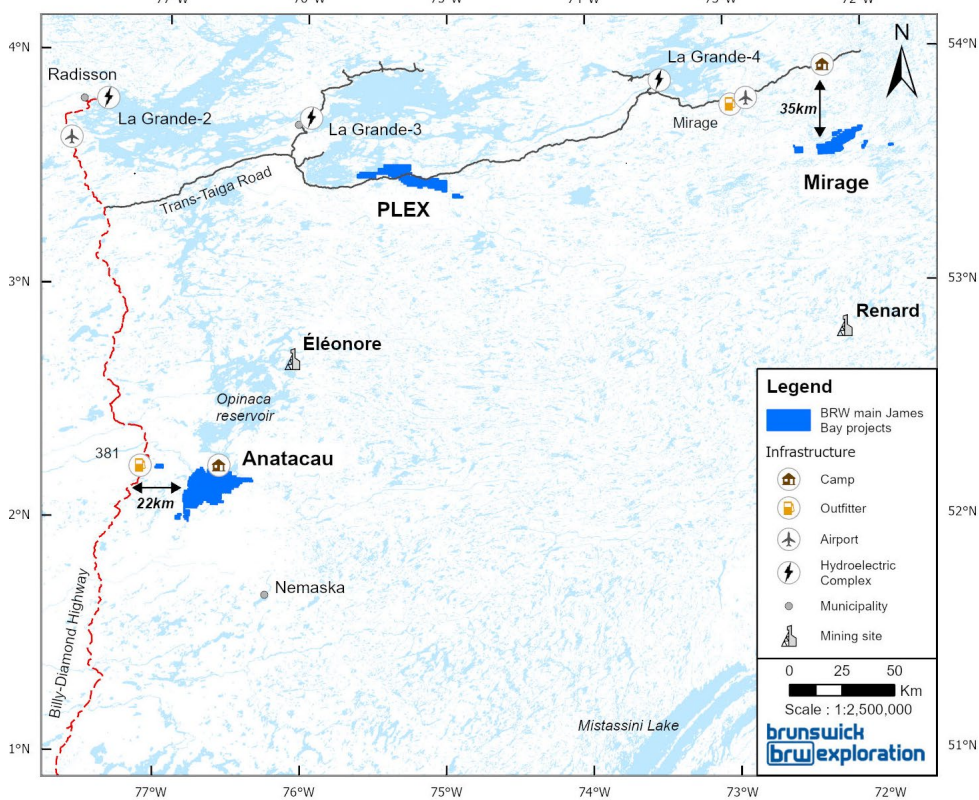
La Société a jalonné et optionné un portefeuille de titres miniers au Canada et au Groenland, axés sur l'exploration pour le lithium. Exploration Brunswick utilise actuellement l'approche en trois phases suivante pour son portefeuille de minéraux critiques :

1. Compilation et génération de cibles : Identification des zones de jalonnement en fonction des terrains géologiques, de la géochimie et de la cartographie historique favorables.
2. Tri des pegmatites : Lorsque des pegmatites de type S sont identifiées suite aux travaux de compilation, Exploration Brunswick envoie des équipes de terrain pour trier les pegmatites. Le personnel sur le terrain peut trier rapidement les cibles hautement prioritaires à l'aide de marqueurs géologiques et géochimiques clés.
3. Vérification par forage : Lorsque des pegmatites contenant du spodumène sont identifiées, Exploration Brunswick peut procéder à des vérifications de forage afin de mieux comprendre la teneur et les dimensions de la pegmatite.

Le portefeuille de minéraux critiques d'Exploration Brunswick compte des projets dans toutes les phases. De plus, la Société continue à compiler et à générer des cibles à travers le Canada et à l'étranger. Une description des propriétés de la Société et des progrès réalisés en matière d'exploration est présentée ci-dessous :

QUÉBEC

La région de la Baie-James est riche en lithium de roche dure et englobe de nombreux indices de spodumène ainsi que des gîtes avec des ressources définies. En plus des claims jalonnés, les projets de lithium de la Société dans la région de la Baie-James comprennent les projets Mirage, Anatacau et Plex décrits ci-dessous (voir également la figure 1).

Figure 1 : Propriétés d'Exploration Brunswick dans la région de la Baie-James

Projet Mirage

En plus du jalonnement de claims, le 5 janvier 2023, la Société a signé une entente d'option avec Globex pour le projet Mirage (l'« option Globex »), dans un secteur favorable pour les pegmatites riches en lithium-césium-tantale (« LCT »), situé à environ 40 km au sud de la route Transtaïga.

Des discussions avec un géologue qui a travaillé dans la région il y a 25 ans, en exploration aurifère, a mené au jalonnement de ces claims, puisque ce dernier a témoigné de la présence de plusieurs blocs glaciaires anguleux de pegmatite montrant des cristaux de spodumène décimétriques bien définis, situés à l'extrémité sud-ouest des claims nouvellement jalonnés. Le plus gros bloc observé mesurait 8 m par 4 m par 3 m. Des cristaux de spodumène gris pâle ont été identifiés et confirmés à la suite de tests à la flamme pour le lithium. La grande taille des blocs, leur quantité et leur nature anguleuse indiquent une source proximale.

Par ailleurs, des travaux de compilation ont indiqué que l'on trouve, sur l'ensemble du groupe de claims, des anomalies lithogéochimiques en lithium, avec des valeurs de plus de 100 ppm Li dans des basaltes altérés (base de données SIGÉOM du gouvernement du Québec), suggérant une altération locale occasionnée par la circulation de fluides riches en lithium. Aucune exploration pour le lithium n'a eu lieu dans ce secteur, et le groupe de claims est situé en majorité en amont glaciaire des blocs glaciaires. La présence de blocs anguleux de bonne taille contenant du spodumène, combinée à des anomalies géochimiques de lithium, suggère la présence de pegmatites LCT localement.

En novembre 2023, la Société a versé tous les paiements en espèces (250 000 \$) et a émis 272 886 actions ordinaires (d'une juste valeur de 250 000 \$) à Globex en lien avec l'option Mirage. De plus, la Société a réalisé des travaux d'un montant de 1,0 million \$ et a donc acquis une participation de 100 % dans ces claims.

Exploration Brunswick a conclu une entente de redevances accordant à Globex une redevance brute sur les métaux (*Gross Metal Royalty* ou « GMR ») de 3 %, dont 1 % de la redevance GMR pourra être racheté par Exploration Brunswick pour la somme de 1,0 million \$, résultant en une redevance GMR nette de 2 %. Cette redevance s'appliquera aussi à tout titre minier nouvellement jalonné par l'une ou l'autre des parties dans un rayon de 1 km du périmètre actuel des claims. À la première date entre le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de cette entente de redevances ou 5 ans après avoir engagé des dépenses totalisant 4,0 millions \$, Exploration Brunswick commencera à verser à Globex une avance annuelle de 0,1 million \$ de redevances, déductible de la redevance de production éventuelle.

Le 21 août 2023, la Société a annoncé une transaction avec Osisko Baie-James S.E.N.C. (« Osisko BJ »), une société affiliée d'Osisko Développement Corp., dans le cadre de laquelle la Société a l'option d'acquérir une participation indivise de 75 % dans huit claims situés dans le secteur immédiat du projet Mirage, aux conditions suivantes :

- Transaction offrant l'option d'acquérir une participation de 75 % dans des claims détenus par Osisko BJ.
- La participation résiduelle d'Osisko BJ (25 %) sera passive jusqu'à une décision finale de construction.

Cette option pourra être exercée en parallèle à la réalisation de l'entente d'option existante entre Exploration Brunswick et Osisko BJ couvrant l'option d'acquérir une participation de 90 % dans les propriétés Plex et Anatacau (tel que discuté ci-dessous).

La Société a signé une entente avec Sirios, approuvée par la TSXV le 11 avril 2024 (la « date d'approbation »), en vue de racheter une redevance NSR existante de 0,5 % sur certains claims du projet Mirage (le « rachat de redevance »). Les paiements prévus au calendrier dans le cadre du rachat de redevance sont assujettis aux contraintes suivantes :

- Minimum de 25 % en espèces;
- Le montant en actions ordinaires est calculé en se basant sur le cours moyen pondéré en fonction du volume (« CMPV ») sur les 10 jours précédant la date du paiement, sous réserve d'un cours minimum de 0,40 \$ par action ordinaire.

Le rachat de redevance a été réalisé selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 50 000 \$ en espèces a été complété en avril 2024;
- Des paiements de 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 46 875 \$) ont été complétés en juin 2024;
- Paiements en espèces, en actions ou en une combinaison des deux, à Sirios selon le calendrier suivant :
 - Des paiements de 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 48 750 \$) ont été complétés en octobre 2024;
 - Des paiements de 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 27 188 \$) ont été complétés en janvier 2025;

Lorsque l'extraction minérale débutera sur les claims couverts par cette entente, la Société fera un autre paiement d'étape à Sirios de 250 000 \$ en espèces ou un montant en actions ordinaires (calculé en fonction du CMPV sur les 10 jours précédant la date du paiement, sous réserve d'un cours minimum de 0,40 \$ par action ordinaire), ou en une combinaison des deux, au gré de la Société.

Propriétés Anatacau et Plex

Le 28 novembre 2022, la Société a annoncé la signature d'une entente d'option (l'« option Anatacau ») avec Osisko BJ en vue d'acquérir une participation de 90 % dans le projet Anatacau, qui est accessible à longueur d'année et situé près du Km 381 de l'autoroute Billy-Diamond (un camp géré par la Société de développement de la Baie-James).

Le 1^{er} mars 2023, la Société a signé une entente d'option Anatacau bonifiée, qui a été approuvée par la TSXV le 14 juin 2023 (la « date d'effet »), afin d'acquérir une participation de 90 % dans le projet Plex (375 claims, 19 175 ha). Des travaux de compilation effectués par la Société ont permis d'identifier plus d'une centaine d'affleurements pegmatitiques individuels et de nombreux dykes de pegmatite sur ce projet de longueur variable, dont un dyke de pegmatite d'une étendue latérale de 1,7 km. Ce dernier a été recoupé dans de multiples sondages lors de travaux d'exploration pour l'or réalisés entre 2007 et 2014, mais n'a été décrit que de façon superficielle dans les journaux de sondage et n'a pas été analysé pour la minéralisation de type LCT; la plus longue intersection de pegmatite en forage mesurait 103 m de longueur (rapports statutaires GM 63465 et GM 68914 du MRNF).

Historiquement, les propriétés Anatacau et Plex n'ont jamais été explorées pour la minéralisation en lithium. Les archives publiques du gouvernement du Québec indiquent toutefois la présence de trois affleurements de pegmatite à spodumène sur le bloc principal de cette propriété (la « propriété Anatacau »), dont un situé à environ 22 km à l'est-sud-est du gîte de lithium James Bay.

L'entente d'option bonifiée permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation de 90 % dans les propriétés Anatacau et Plex en contrepartie de 8 000 000 actions ordinaires sur une période de deux ans selon les conditions suivantes :

- Un paiement initial de 1 000 000 actions ordinaires (juste valeur de 790 000 \$) a été complété en juin 2023;
- Un paiement de 3 000 000 actions ordinaires a été complété en juin 2024 (juste valeur de 1 155 000 \$); et
- Une tranche de 4 000 000 actions ordinaires a été complétée en juin 2025 (juste valeur de 480 000 \$).

Afin d'exercer cette option, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 6,0 millions \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 1,0 million \$ a été complété avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 2,0 millions \$ a été complété avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 4,0 millions \$ a été complété avant le troisième anniversaire de la date d'effet; et
- Un montant global de 6,0 millions \$ avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

Exploration Brunswick conserve un DPR à l'égard de la participation de 10 % d'Osisko BJ. De plus, Osisko BJ n'est pas tenue de financer sa part au prorata du budget d'exploration jusqu'à la construction d'une mine.

Le 15 août 2025, la Société a annoncé la consolidation de sa propriété couvrant un groupe de huit claims, conformément à une convention d'achat et de vente conclue avec Osisko BJ. Exploration Brunswick détient désormais 100 % des concessions minières du projet Mirage. Pour acquérir ces droits, Exploration Brunswick a accepté de renoncer à son option d'acquérir une participation indivise de 90 % dans la propriété Plex. En contrepartie partielle de la résiliation de l'option sur la propriété Plex, Osisko BJ versera à Exploration Brunswick la somme de 1 000 000 \$ dans les trente jours suivant la première publication d'un rapport technique préparé conformément aux exigences du Règlement 43-101, faisant état d'au moins 1 000 000 onces d'or dans les ressources mesurées, indiquées et/ou présumées (au sens du Règlement 43-101). Au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2025, la Société a transféré 1,3 millions \$ de coûts engagés dans le cadre du projet Plex et les a affectés au projet Mirage afin de refléter cette consolidation de la propriété.

GROENLAND

Fortement lié à l'Europe via le Danemark, le Groenland a récemment fait l'objet d'une délégation de l'Union européenne qui a souligné le potentiel minéral critique de ce pays autonome au sein du Royaume du Danemark, et dispose d'une exposition exceptionnelle des affleurements, ce qui permet une prospection efficace et efficiente par hélicoptère. Les pegmatites ont été jalonnées en se basant sur les environnements géologiques privilégiés, la géochimie historique, l'imagerie satellitaire et la cartographie historique. Il est important de noter que le pays n'a fait l'objet que de peu ou pas d'exploration pour le lithium, alors qu'il présente un potentiel important pour de nouvelles découvertes et qu'il contient tous les indicateurs géologiques clés utilisés par l'équipe d'Exploration Brunswick. Les secteurs des permis sont proches des communautés et des eaux marines, et il y a un port en eau profonde à Nuuk, la capitale du Groenland.

De juillet à septembre 2024, la Société a réalisé des programmes de prospection sur les permis de Nuuk et de Paamiut. Les initiatives de prospection et de cartographie étaient basées sur les communautés et ciblaient les pegmatites historiques de type S contenant du béryl et de la tourmaline, certaines ayant une géochimie anormale typiquement associée aux pegmatites lithinifères. L'emplacement de ces projets à proximité des eaux marines facilitera tout programme de forage ultérieur.

Le 30 octobre 2024, Exploration Brunswick a annoncé la découverte d'une pegmatite lithinifère contenant du spodumène dans le permis de Nuuk. L'affleurement de pegmatite récemment découvert est ouvert dans toutes les directions et fait partie d'un champ de pegmatite très évolué de plus de 20 km de long, connu sous le nom de champ d'Ivisaartoq, marquant la première découverte confirmée de lithium près de Nuuk.

Le champ de pegmatites d'Ivisaartoq et le dyke où du spodumène a été découvert font partie de l'ensemble du permis de Nuuk, situé dans la ceinture de roches vertes d'Ivisaartoq. Le corridor est situé à environ 90 km au nord-est de Nuuk, la capitale du Groenland, sur la côte centrale occidentale du pays. La Société a déposé une demande de jalonnement pour la ceinture d'amphibolites adjacente d'Ujarassuit, qui fait jusqu'à 1 km de largeur et environ 40 km de longueur. De plus, la Société a jalonné d'autres ceintures d'amphibolite dans le complexe de Fiskefjord, à 95 km au nord de Nuuk et à 75 km au sud-est de la communauté de Maniitsoq. Ces ceintures mesurent jusqu'à 4,5 km de largeur et 20 km de longueur. Au total, les nouveaux claims contiennent des centaines de corps de pegmatite cartographiés et interprétés, dont 6 mesurent entre 500 à 2 000 m de longueur, pour une superficie totale d'expansion de permis de 33 138 ha. Cette région du Groenland fait partie du craton nord-atlantique qui s'étend jusqu'au Nunavut et au Labrador. La ceinture est d'âge mésoarchéen et contient des amphibolites, des métasédiments, des ultramaïfiques, des gneiss, des gabbros, des granites et ainsi que des pegmatites.

Le dyke contenant du spodumène a été tracé et interprété comme ayant une longueur d'environ 400 m avec une largeur exposée de 5 m contenant jusqu'à 50 % de spodumène centimétrique vert et blanc. La présence de spodumène a été confirmée par lumière UV (ultraviolette) ainsi que par SDIL (« Spectroscopie de décomposition induite par laser »). Le dyke est ouvert dans toutes les directions et fait partie d'un plus grand champ de dykes évolués contenant plusieurs pegmatites d'échelle métrique à kilométrique qui restent à prospecter. La ceinture d'Ivisaartoq est divisée en deux corridors distincts : le corridor Sud mesure environ trois kilomètres de large par environ 20 km de long et le corridor Nord mesure environ 1,5 km de large par 20 km de long. En raison de contraintes de temps, les travaux réalisés en 2024 ont été largement limités au corridor Sud, où se trouve la découverte du dyke minéralisé. Cependant, les corridors Nord et Sud nécessiteront beaucoup plus de prospection en 2025 car la découverte a été faite tard dans la campagne et des centaines d'affleurements de pegmatite cartographiés et interprétés n'ont pas encore été testés.

Le permis Paamiut est situé à environ 250 km au sud de Nuuk, le long de la côte, près de la communauté de Paamiut. Une première campagne de prospection limitée a été complétée en septembre 2024. Suite aux travaux initiaux, la Société a augmenté la superficie de son permis pour

inclure une ceinture de roches vertes mesurant environ 10 km de long par 2 km de large qui abrite un indice de spodumène non confirmé et non référencé dans la base de données historique avec une teneur de 1,23 % Li_2O . Les travaux initiaux de BRW ont généré plusieurs échantillons de pegmatite qui présentaient des rapports K/Rb évolués inférieurs à 30 dans les feldspaths potassiques au sein de deux dykes. Les deux dykes de pegmatite évoluée contiennent du béryl et de la tourmaline et mesurent environ 170 m de long sur 5 m de large.

Les permis de la baie de Disko sont situés à environ 30 à 80 km de la ville côtière d'Ilulissat, la 3^e plus grande ville du Groenland avec une population de plus de 4 500 habitants. Le secteur est situé dans le domaine d'Aasiaat, qui fait partie de l'orogène paléoprotérozoïque de Nagssugtoqidian, qui se trouve entre le craton archéen de l'Atlantique Nord au sud et le craton archéen de Rae au nord. L'orogène s'étend à l'ouest dans l'orogénie trans-hudsonienne du Canada qui se poursuit jusqu'aux gisements de lithium près de Snow Lake au Manitoba et des Black Hills dans le Dakota du Sud et s'étend à l'est vers l'est du Groenland et a été interprété comme se prolongeant jusqu'en Écosse et en Scandinavie. Plusieurs ceintures d'amphibolite et de roches métasédimentaires ont été acquises, dont la largeur peut atteindre environ 4 km et une longueur de 20 km. Les nouveaux claims contiennent des centaines de cibles de pegmatite cartographiées et interprétées, dont 54 d'entre elles mesurent entre 500 et 2 000 m d'étendue latérale, pour une superficie totale de permis de 49 639 ha.

Le permis Ummannaq est situé à environ 30 à 70 km de la ville côtière d'Ummannaq, qui se trouve à environ 80 km au nord d'Ilulissat. Ummannaq compte environ 1 660 habitants, un aéroport et une gare maritime, ainsi qu'un centre de conteneurs à proximité. La zone est située dans le craton archéen de Rae, qui est entrecoupé de la ceinture de chevauchement et de plissement rinkien paléoprotérozoïque, tous deux en contact avec l'orogène nagssugtoqidien paléoprotérozoïque au sud. Le craton de Rae s'étend à l'ouest jusqu'au Nunavut, aux Territoire de Nord-Ouest, à la Saskatchewan et à l'Alberta, et à l'est jusqu'à l'est du Groenland. Plusieurs ceintures d'amphibolite et de roches métasédimentaires ont été acquises, dont la largeur peut atteindre environ 2 km et une longueur de 15 km. Les nouveaux claims contiennent des dizaines de pegmatites cartographiées et interprétées, dont 30 ont une étendue latérale entre 500 et 2 000 m, pour une superficie totale de permis de 9 770 ha.

Le 18 février 2025, Exploration Brunswick a annoncé ses plans d'exploration pour 2025 au Groenland, les résultats d'analyse pour 2024 à Nuuk et le jalonnement de terrains supplémentaires. La Société a lancé à partir de la mi-juin 2025 une initiative de prospection et de cartographie à l'échelle régionale sur son vaste portefeuille au Groenland, en utilisant quatre membres de l'équipe et deux hélicoptères. En juin 2025, une équipe s'est concentrée sur la cartographie détaillée et l'échantillonnage autour de la découverte d'Ivisaartoq et des zones environnantes, tandis que l'autre s'est concentrée sur les permis agrandis de Nuuk et Paamiut. À partir de juillet 2025, une équipe s'est concentrée sur la poursuite de la prospection dans le cadre des projets Nuuk et Paamiut en fonction des résultats des travaux effectués en juin 2025, tandis que l'autre équipe s'est concentrée sur les projets Disko Bay et Ummannaq récemment acquis (voir le communiqué de presse du 7 novembre 2024).

La société a reçu les résultats d'analyse d'un échantillon prélevé dans le dyke de découverte près de Nuuk, qui a révélé une teneur en Li_2O pouvant atteindre 2,40 %. Le dyke lithinifère se trouve dans une zone d'évolution d'environ 3 km sur 1,5 km et reste ouvert dans toutes les directions, avec de faibles rapports Mg/Li et K/Rb. Pour rappel, la première campagne de prospection de 2024 s'est concentrée sur la production rapide d'analyses XRF K/Rb portables sur des cristaux de feldspath potassique, tandis que la deuxième campagne de 2025 se concentrera sur une cartographie détaillée et un échantillonnage plus approfondi dans la zone anomalique. Ces pegmatites étant d'une échelle kilométrique nécessiteront un échantillonnage systématique et une cartographie détaillée.

Tel qu'indiqué dans le communiqué de presse du 30 octobre 2024, une ceinture de roches vertes de 10 km de long à Paamiut abrite, selon une base de données historiques, un indice de spodumène non confirmé et géographiquement incertain titrant 1,23 % de Li_2O , datant du début des années 1970. Après de nombreuses discussions avec le Service géologique du Danemark et du Groenland (GEUS),

l'emplacement exact de l'indice a été déterminé à environ 4 km de l'emplacement incorrect précédent dans la base de données. La zone contient plusieurs dizaines de pegmatites qui n'ont jamais été prospectées. Lors de la première campagne de 2024, la Société a prélevé un échantillon d'une pegmatite évoluée (basée sur K/Rb) à environ 1 km de l'emplacement révisé de l'analyse historique du lithium.

Les nouveaux permis ont été jalonnés à environ 90 à 130 km de Paamiut, où vivent environ 1 300 personnes. La nouvelle zone de permis se trouve dans le craton de l'Atlantique Nord, plus précisément dans le bloc tectonique de Bjornesund. Ce bloc est composé d'orthogneiss tonalitiques et granodioritiques ainsi que de ceintures d'amphibolites métasédimentaires mésoarchéennes favorables. Le craton de l'Atlantique Nord s'étend vers l'ouest jusqu'au nord du Labrador, au Canada, et vers l'est jusqu'à l'est du Groenland. Plusieurs ceintures d'amphibolite métavolcanique ont été acquises, dont la largeur peut atteindre environ 1,5 km et une longueur de 15 km. Les nouveaux claims contiennent de nombreuses cibles de pegmatite cartographiées et interprétées, dont neuf d'entre elles ont une étendue latérale entre 500 et 900 m, pour une superficie totale du nouveau permis de 20 785 ha. Les demandes de permis ont été soumises et sont en attente de l'approbation finale du gouvernement.

Le 13 mars 2025, la société a annoncé l'identification de nouvelles zones à fort potentiel au Groenland et a procédé au dépôt d'une demande de permis minier couvrant ces cibles. Plus précisément, le permis de Hinksland (5 blocs de claims, 17 800 ha) est situé à environ 240 km de la communauté d'Ittoqqortoormiit et à environ 200 km de la piste d'atterrissage de Nerlerit. Ce permis couvre une combinaison de métasédiments mésoprotérozoïques et du craton archéen de Rae, qui s'étend depuis la côte ouest, où sont situés les claims Uummanaq de Brunswick Exploration. Dans l'est du Groenland, le craton de Rae a été remanié par l'orogénèse calédonienne, laquelle s'étend au sud-est jusqu'au district de lithium de Leinster en Irlande, se prolonge vers le sud-ouest jusqu'au projet de lithium Killick à Terre-Neuve, et s'étend jusqu'à la région du lithium des Carolines aux États-Unis.

Ce permis est également situé à 110 km du projet de molybdène de Malmberg, qui est sur le point d'obtenir un permis d'exploitation dans le cadre de sa transition du développement vers l'exploitation minière. Les nouveaux blocs de permis comprennent plus de 50 affleurements de pegmatites cartographiés et interprétés, dont neuf mesurent entre 500 et environ 10 000 m de longueur. Le permis et la région environnante présentent des marqueurs géologiques clés pour la société, incluant un granite à deux micas et des roches ultramafiques. Les demandes de permis ont été soumises et sont en attente de l'approbation finale du gouvernement.

Progrès en matière d'exploration dans la région de la Baie-James

Campagne de forage 2025 sur le projet Mirage :

Le 20 janvier 2025, Exploration Brunswick a annoncé le début de la campagne de forage 2025 sur le projet Mirage. Cette campagne devrait permettre de forer un minimum de 5 000 m sur une période de trois mois. La campagne aura deux objectifs prioritaires : tester plusieurs cibles non forées à travers le projet Mirage et poursuivre les forages d'extension pour MR-3, MR-6 et le système de dykes empilés.

Ces cibles non forées hautement prioritaires ont été découvertes lors des campagnes de prospection de 2023 et 2024 ou par des levés géophysiques ultérieures et consistent en des pegmatites à spodumène qui affleurent à la surface et en de faibles anomalies gravimétriques avec des anomalies géochimiques en lithium voisines. Leur proximité avec des lacs peu profonds en fait des candidats idéaux pour le forage sur glace. En raison de l'hiver plus doux et de la faible formation de la glace en 2024, Exploration Brunswick n'a pas été en mesure d'y accéder auparavant.

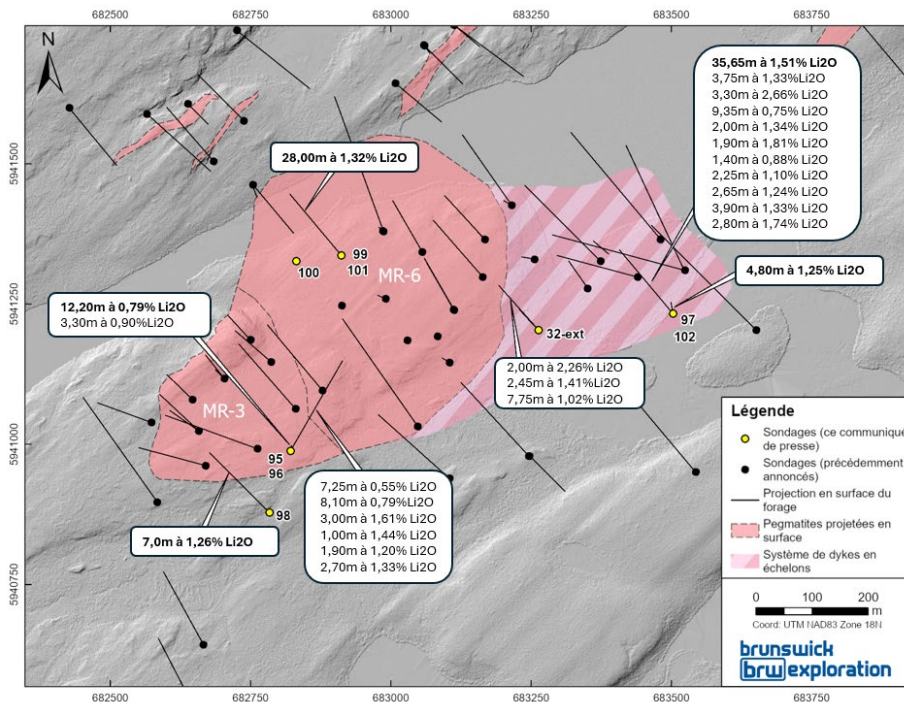
Dans la zone centrale, le forage testera d'abord le dyke MR-6 au nord, où il reste ouvert, et continuera à suivre le dyke MR-3 en profondeur au sud. Il est intéressant de noter que des forages antérieurs sur MR-3 ont indiqué un potentiel d'épaississement du dyke (voir le communiqué de presse du 9 janvier 2025). La Société cherchera également à forer le système de dykes empilés à l'est où il reste ouvert avec plusieurs intervalles significatifs.

Le 24 avril 2024, la Société a publié des résultats d'analyse de la campagne de 2025 à Mirage où elle a foré vingt-quatre trous supplémentaires visant les extensions de zones minéralisées connues. Les résultats portent principalement sur la zone centrale, qui comprend les dykes MR-6 et MR-3 et la zone « Stacked Dyke », où Exploration Brunswick a continué de recouper des intervalles larges et bien minéralisés latéralement et en profondeur.

Les faits saillants abordés sont présentés dans le tableau 1, tableau 2 et la figure 2 et comprennent :

- Intervalle significatif de 36 m à 1,51 % Li_2O dans le trou MR-24-102 dans la zone « Stacked Dyke », prolongeant la minéralisation vers le sud-est et où 13 dykes supplémentaires mesurant entre 1,3 et 9,35 m ont été interceptés dans le même trou.
- Nouvel intervalle dans le dyke MR-6 avec 1,32 % de Li_2O sur 28 m dans le trou MR-24-101, prolongeant le dyke vers le nord-ouest.
- Les dykes MR-3, MR-6 et « Stacked Dyke » peuvent désormais être tracés ensemble pour former un important essaim de pegmatites contenant du spodumène couvrant une superficie de plus de 1 000 m sur 450 m.
- Au total, 24 trous de forage ciblant en priorité la minéralisation près de la surface dans le prolongement de la zone « Stacked dyke » ont été réalisés au cours de l'hiver. Les résultats d'analyse de 16 trous supplémentaires sont en attente.

Figure 2: Zone centrale du projet Mirage mentionné dans le communiqué de presse du 24 avril 2025



Les trous MR-25-96 et MR-25-98 ont prolongé le dyke MR-3 de 150 m vers le sud avec 0,79 % Li_2O sur 12,2 m, entre 55,8 et 68 m, et 1,26 % Li_2O sur 7 m, entre 176 et 183 m. Le trou MR-25-95 a également confirmé la présence de MR-3 et a recoupé un nouveau dyke entre 123,9 m et 132 m qui a renvoyé 0,76 % Li_2O sur 8,31 m. Cette nouvelle pegmatite minéralisée à faible inclinaison est située entre MR-3 et MR-6 et est ouverte dans toutes les directions. De 290 à 307 m, le trou MR-25-95 a également recoupé trois dykes minéralisés qui pourraient être des prolongements de MR-6 en profondeur avec un pendage vers l'est.

Le trou MR-25-102 prolonge la zone « Stacked Dyke » vers le sud avec 14 dykes minéralisés interceptés, dont le plus important affiche une teneur de 1,51 % Li₂O sur 35,65 m, entre 166,6 m et 202,25 m. Le trou MR-23-32-ext a été foré afin de relier la zone « Stacked Dyke » à la zone MR-6. Plusieurs dykes ont été interceptés dans ce trou, confirmant la présence de trois nouveaux dykes subhorizontaux sous la zone MR-6, le plus important renfermant une teneur de 1,02 % de Li₂O sur 7,75 m, entre 158,25 m et 166 m.

MR-25-101 a confirmé la plongée vers le nord de MR-6 avec une intersection de 28 m à 1,32 % Li₂O entre 173 m et 201 m, prolongeant ainsi la pegmatite MR-6 de 100 m. Les trous MR-25-99 et MR-25-100 ont également intercepté le dyke MR-6 sur 14,3 m et 19,4 m, mais ont montré des signes d'altération importante et aucun spodumène n'a été identifié.

Tableau 1 : Programme de forage 2025 mentionné dans le communiqué de presse du 24 avril 2025

Numéro du trou	De (m)	À (m)	Longueur (m)	Li ₂ O (%)
MR-23-32-ext	143,55	145,55	2,00	2,26
	147,55	150,00	2,45	1,41
	158,25	166,00	7,75	1,02
MR-25-95	49,50	56,75	7,25	0,55
	123,90	132,00	8,10	0,79
	225,25	228,25	3,00	1,61
	290,00	291,00	1,00	1,44
	299,00	300,90	1,90	1,20
	303,50	307,20	2,70	1,33
MR-25-96	55,80	68,00	12,20	0,79
	147,60	150,90	3,30	0,90
	160,55	163,20	2,65	0,27
MR-25-97	18,40	23,20	4,80	1,25
MR-25-98	176,00	183,00	7,00	1,26
MR-25-101	173,00	201,00	28,00	1,32
MR-25-102	17,25	21,00	3,75	1,33
	65,70	69,00	3,30	2,66
	96,15	105,50	9,35	0,75
	117,50	119,50	2,00	1,34
	132,75	134,65	1,90	1,81
	138,90	140,30	1,40	0,88
	157,60	159,85	2,25	1,10
	166,60	202,25	35,65	1,51
	212,20	214,85	2,65	1,24
	239,70	243,60	3,90	1,33
	247,95	250,75	2,80	1,74
	254,70	256,50	1,80	1,68
	292,15	296,10	3,95	1,52
	299,00	305,10	6,10	1,19

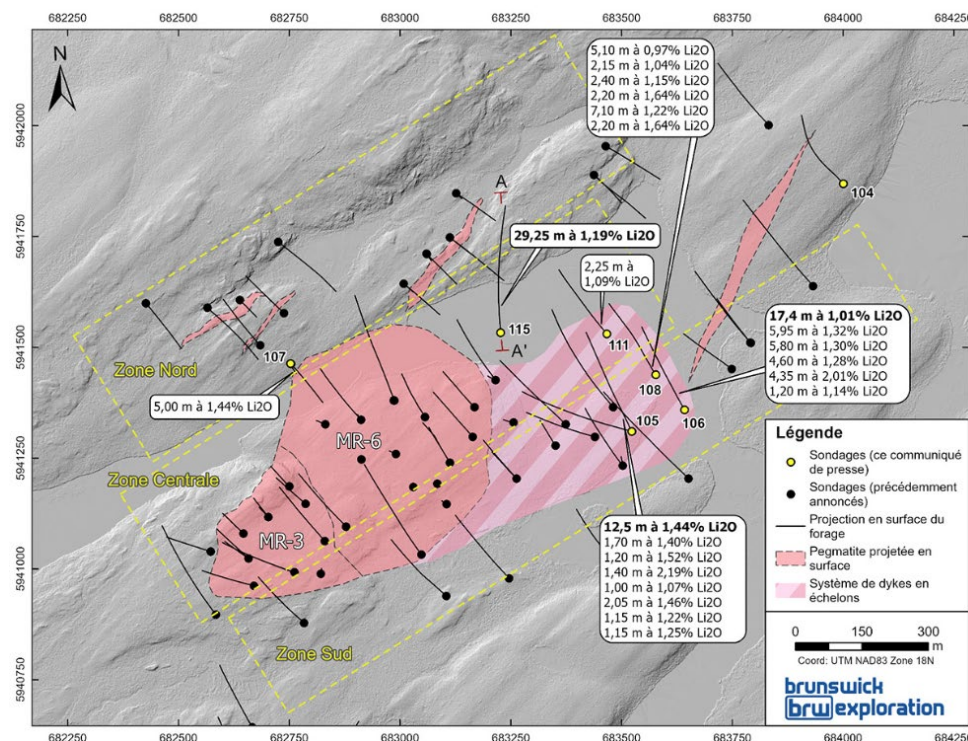
Tableau 2 : Collets de forage 2025 mentionné dans le communiqué de presse du 24 avril 2025

Numéro du trou	Azimut	Plongée	Longueur (m)	UTM NAD83 z18 Est	UTM NAD83 z18 Nord
MR-23-32-ext	320	-73	162	683263	5941204
MR-25-95	30	-60	369	682821	5940489
MR-25-96	30	-90	207	682821	5940989
MR-25-97	320	-65	48	683503	5941233
MR-25-98	315	-60	301,45	682784	5940878
MR-25-99	320	-90	168	682912	5941336
MR-25-100	320	-90	201	682832	5941326
MR-25-101	320	-60	285	682912	5941336

Le 10 juin 2025, la Société a annoncé six nouveaux résultats de forage de la campagne 2025. Les résultats porte principalement sur les travaux de forage réalisés au nord et à l'est du dyke MR-6 et dans la zone « Stacked Dyke », où Exploration Brunswick continue de recouper des dizaines de pegmatites bien minéralisées en spodumène.

Les points saillants sont présentés dans le tableau 3, le tableau 4 et la figure 3 et comprennent:

- Un dyke récemment découvert situé à environ 250 m au nord-est de MR-6, qui a retourné 29,25 m à 1,19 % Li₂O dans le trou MR-25-115 et qui reste ouvert dans toutes les directions.
- La zone « Stacked Dyke » a été prolongée de 150 m vers le nord-est, le trou MR-25-106 recoupant 1,01 % de Li₂O sur 17,4 m. La zone continue de présenter un potentiel important et des dykes de pegmatites à spodumène bien minéralisée sur toute la longueur des trous de forage.

Figure 3: Zone centrale du projet Mirage mentionné dans le communiqué de presse du 10 juin 2025

Le trou de forage MR-25-115 a permis la découverte d'un nouveau dyke de pegmatite à spodumène, titrant 1,19 % de Li₂O sur 29,25 m, entre 92,6 m et 121,85 m. Ce nouveau dyke est interprété comme étant subparallèle au dyke MR-6, avec une orientation N140/30, et il met en évidence le potentiel de ses pegmatites d'être à proximité les unes des autres. Le nouveau dyke reste ouvert dans toutes les directions.

Les trous MR-25-105, MR-25-106 et MR-25-108 ont prolongé la zone « Stacked Dyke » de 150 m vers le nord-est, avec un total de 32 dykes minéralisés recoupés dans les trois trous. La pegmatite la plus importante dans ces nouveaux forages a donné une teneur de 1,01 % Li₂O sur 17,4 m, à une profondeur de 45,5 m à 62,9 m. Les forages orientés dans cette zone confirment une orientation moyenne des dykes de N70/70, similaire à celle identifiée dans la zone sud, contrairement aux deux principaux dykes de la zone centrale, MR-3 et MR-6.

Le trou MR-25-104, situé à environ 1 km au nord-est du forage MR-6, ciblait une zone géologique très prometteuse analogue à celle du forage MR-4 et a renvoyé des valeurs anormales de lithium allant jusqu'à 502 ppm Li dans les unités sédimentaires et 902 ppm Li dans les basaltes, sur une longueur de forage de 222 m. Un petit dyke d'environ 2 m de large, contenant des pseudomorphes de spodumène, a été intercepté ; toutefois, la longueur et l'intensité de l'anomalie de lithium observée dans les roches hôtes sont considérablement plus élevées que celles du dyke. Ce nouveau trou de forage pourrait étendre la zone de présence de lithium du secteur Orion Lake, où la plupart des forages ont été réalisés à ce jour, sur une longueur de plus de 3 km. À l'heure actuelle, l'anomalie de lithium reste inexpliquée et fera l'objet d'une future campagne de forage.

Tableau 3 : Programme de forage 2025 mentionné dans le communiqué de presse du 10 juin 2025

Forage	De (m)	À (m)	Longueur	Li ₂ O (%)	Ta ₂ O ₅ (ppm)
MR-25-105	36,7	38,4	1,7	1,40	287
	43,1	44,3	1,2	1,52	145
	77,5	90	12,5	1,44	254
	154,75	156,15	1,4	2,19	253
	161,6	162,6	1	1,07	206
	203,25	206	2,75	0,85	239
	228,8	231,25	2,45	0,93	239
	236,25	238,3	2,05	1,46	221
	241,95	247,65	5,7	0,73	225
	251,8	253,7	1,9	0,95	176
	261,15	269,4	8,25	0,85	129
	273,7	282,7	9	0,98	204
	287,35	288,5	1,15	1,22	239
325,1	326,25	1,15	1,25	107	
MR-25-106	45,5	62,9	17,4	1,01	166
	123,05	124,8	1,75	0,48	154
	128,2	134,15	5,95	1,32	312
	141,8	147,6	5,8	1,30	227
	157,7	162,3	4,6	1,28	233
	236,85	241,2	4,35	2,01	197
	256,3	257,55	1,25	0,76	157

	283,45	284,65	1,2	1,14	232
MR-25-107	23,8	28,8	5	1,44	202
MR-25-108	26,8	31,9	5,1	0,97	169
	82,75	84,9	2,15	1,04	208
	96	98,4	2,4	1,15	162
	104,4	106,85	2,45	0,73	178
	118,7	120,6	1,9	0,98	192
	128,75	131,75	3	0,91	201
	135,8	138	2,2	1,64	214
	163,1	170,2	7,1	1,22	199
	253	255,2	2,2	1,64	352
MR-25-111	61,8	64,05	2,25	1,09	172
MR-25-115	92,6	121,85	29,25	1,19	179

Tableau 4 : Collets de forage 2025 mentionné dans le communiqué de presse du 10 juin 2025

Forage	Azimuth	Plongée	Longueur (m)	UTM NAD83 z18 Est	UTM NAD83 z18 Nord
MR-25-104	320	-45	222	684000	5941869
MR-25-105	335	-52	381	683523	5941310
MR-25-106	330	-45	294	683635	5941356
MR-25-107	160	85	279	682753	5941463
MR-25-108	320	45	285	683575	5941439
MR-25-111	320	-55	348	683467	5941530
MR-25-115	360	-50	399	683229	5941536

Le 9 juillet 2025, la Société a annoncé les derniers résultats obtenus dans le cadre de la campagne de 2025, portant principalement sur les travaux de forage réalisés dans le prolongement est du dyke MR-6 et dans la zone « Stacked Dyke ».

Les faits saillants sont présentés dans les tableaux 5 et 6 et comprennent:

- La découverte de trois nouveaux dykes majeurs situés entre 200 et 500 m au nord-est de MR-6, qui ont retourné 33,2 m à 1,1 % Li₂O dans le trou de forage MR-25-110, 20 m à 1,3 % Li₂O et 11 m à 1,2 % Li₂O dans le trou de forage MR-25-112.
- La zone « Stacked Dyke » a été étendue de 150 m vers le nord, le trou MR-25-106 recoupant 17,4 m à 1,01 % de Li₂O.
- Au cours du programme hivernal 2025, Exploration Brunswick a découvert un total de 4 nouveaux dykes majeurs mesurant entre 10 et 35 m, tous situés près de la surface et au cœur du projet, qui restent tous ouverts dans toutes les directions.
- Des concentrations élevées de tantale continuent d'être fortement associées à la minéralisation de lithium, avec des valeurs variantes entre 150 et 350 ppm. Des travaux métallurgiques supplémentaires seront réalisés afin de déterminer la viabilité de la production d'un sous-produit de tantale.

Tableau 5 : Programme de forage 2025 mentionné dans le communiqué de presse du 9 juillet 2025

Numéro du trou	De (m)	À (m)	Longueur (m)	Li ₂ O (%)	Ta ₂ O ₅ (ppm)
MR-25-109	21,4	34,7	13,3	1,3	351
MR-25-109	64,5	69,2	4,7	1,2	266
MR-25-109	106,6	111,8	5,2	1,3	222
MR-25-110	42,6	47,6	5,0	1,0	245
MR-25-110	217,8	251,0	33,2	1,1	128
MR-25-112	113,9	116,3	2,3	1,4	183
MR-25-112	251,5	253,7	2,2	0,8	172
MR-25-112	316,0	321,4	5,4	1,2	193
MR-25-112	328,0	339,0	11,0	1,2	160
MR-25-112	367,9	387,8	20,0	1,3	231
MR-25-116	52,6	55,8	3,2	0,9	172
MR-25-116	74,5	76,8	2,3	0,5	140
MR-25-116	152,0	164,9	13,0	0,3	123
MR-25-116	200,7	203,6	2,9	1,1	141
MR-25-117	210,9	212,9	2,0	1,2	281
MR-25-117	341,5	344,6	3,2	1,8	309

Tableau 6 : Collets des trous de forage 2025 mentionné dans le communiqué de presse du 9 juillet 2025

Numéro du trou	Azimut	Pendage	Longueur (m)	UTM NAD83 z18 - est	UTM NAD83 z18 - nord
MR-25-109	300	-55	279	683432	5941447
MR-25-110	300	-55	267	683227	5941533
MR-25-112	300	-55	399	683324	5941492
MR-25-113	300	-55	169,7	686828	5943668
MR-25-116	340	-45	300	683577	5941438
MR-25-117	300	-50	363	683463	5941701

Le trou MR-25-110 a permis la découverte d'un nouveau dyke pegmatitique contenant du spodumène, titrant 1,1 % de Li₂O sur 33,2 m, entre 217 et 251 m (profondeur verticale de 180 m), tandis que le trou MR-25-112 a renvoyé 1,3 % de Li₂O sur 20 m, entre 367,9 et 387 m (profondeur verticale de 290 m). Ces deux nouveaux dykes sont interprétés comme étant subparallèles, orientés approximativement N130/30. Le trou MR-25-112 a également recoupé un autre dyke titrant 1,2 % de Li₂O sur 11 m, entre 328 et 339 m (profondeur verticale de 250 m), qui serait également parallèle aux autres. Ces nouvelles intersections soulignent l'empilement de dykes minéralisés subhorizontaux dans cette zone. Les dykes restent ouverts dans toutes les directions.

Le trou de forage MR-25-117 a également recoupé une pegmatite de 27 m de large entre 329 et 356 m. Cette pegmatite est interprétée comme étant la même que celle recoupée dans le trou de forage MR-25-112 (qui a renvoyé 1,3 % de Li_2O sur 20 m entre 367,9 et 387 m). Cependant, en raison de la proximité de la faille Lac Orion, dans le trou MR-25-117, la pegmatite présente une altération importante et le spodumène a été largement remplacé par de la cookeite. En conséquence, des teneurs en lithium plus faibles ont été rapportées et seul un sous-intervalle plus petit a renvoyé une teneur significative en lithium avec 1,8 % de Li_2O sur 3,2 m. Néanmoins, la présence du dyke sur des largeurs importantes est extrêmement encourageante et reste une excellente cible à suivre pour une campagne de forage supplémentaire.

Le trou MR-25-109 a prolongé la zone « Stacked Dyke » de plus de 100 m vers le nord, avec plusieurs intersections de pegmatite contenant du spodumène. L'intervalle le plus large a renvoyé 1,3 % de Li_2O sur 13,3 m, entre 21,4 et 34,7 m. Les dykes de ce trou sont subhorizontaux et présentent un changement d'orientation par rapport à la zone centrale, où les dykes ont généralement un pendage de 60 à 70 degrés vers le sud-est.

Le trou de forage MR-25-116 a recoupé plus de quarante dykes de pegmatite modérément minéralisés, généralement de faible épaisseur. Bien que les teneurs en lithium soient modestes, ce trou met en évidence le fort potentiel de prolongation du système minéralisé vers le nord-est. Les dykes recoupés restent ouverts dans toutes les directions.

Le trou de forage MR-25-113, situé à environ 4,5 km au nord-est de la zone centrale, a été réalisé à titre de trou de reconnaissance. Malheureusement, aucune pegmatite contenant du spodumène n'a été recoupée dans ce trou.

Les observations effectuées lors des travaux sur le terrain et des forages indiquent que la géométrie des dykes de pegmatite au cœur du projet (couvrant les zones nord, centrale et sud) est étroitement liée au plissement antiformal régional. Bien que les dykes semblent localement plissés, des évidences indiquent que leur mise en place a été principalement contrôlée par les charnières de ces plis antiformal, plutôt que par une simple déformation passive postérieure à leur mise en place.

La mise en place des pegmatites est interprétée comme syn- à post-tectonique, probablement vers les dernières phases du deuxième événement de déformation dans la région. Ce moment correspond à une diminution des conditions de contrainte régionales, permettant aux fusions pegmatitiques de se concentrer et de se mettre en place dans des zones structurellement favorables telles que les charnières de plis et les contacts lithologiques.

L'altération hydrothermale observée dans certains segments de certains dykes pegmatitiques, notamment dans les dykes MR-3 et MR-6, indique une activité de fluide métasomatique postérieure à la mise en place. Ces fluides seraient associés à une réactivation le long de structures voisines, en particulier la faille Orion Lake, qui aurait probablement servi de conduit au cours de la phase tardive du tectonisme. Il convient de noter que le rôle des unités gabbroïques dans la région reste à déterminer, mais leur association spatiale constante avec les dykes pegmatitiques suggère qu'elles ont également pu influencer la mise en place des pegmatites. Certains dykes pegmatitiques pourraient être guidés par des contacts entre des roches métagabbroïques et métavolcaniques, agissant potentiellement comme des limites rhéologiques favorables à la propagation des dykes.

Résultats métallurgiques sur le projet Mirage

Le 3 février 2025, la Société a publié les résultats métallurgiques préliminaires de la phase 1 des tests effectués sur des échantillons de carottes de forage provenant du projet Mirage. Les tests ont été effectués par SGS Canada Inc. à Lakefield en Ontario (« SGS ») et comprenaient des tests de séparation de liquides lourds (« SLL ») et de séparation en milieu dense (« SMD »). Le programme a été réalisé sur un dyke minéralisé représentatif comprenant du matériel provenant de MR-6, MR-3, MR-4 et un seul dyke dans la zone de dykes empilés.

Faits saillants :

- La possibilité d'obtenir le meilleur schéma de traitement de sa catégorie, consistant en un concassage suivi par SMD, sans avoir besoin de recourir à la flottation. Les projets présentant un schéma de traitement similaire ont constamment démontré des coûts d'exploitation de broyage inférieurs pour atteindre la teneur de concentré standard de l'industrie de 5,5 % Li_2O .
- Des récupérations préliminaires de 76 % produisant un concentré de spodumène de 5,5 % Li_2O pour les essais SLL et des récupérations de 68,4 % produisant un concentré de spodumène de 5,7 % Li_2O pour les essais SMD, tous deux testant une granulométrie grossière.
- Une faible concentration en fer à la fois dans les concentrés par SLL et SMD, indiquant un spodumène de haute qualité contenant peu d'impuretés. Les tests actuels ne suggèrent aucun élément délétère dans chacun des concentrés.
- De plus amples essais sont prévus en 2025 pour s'appuyer sur cette première série de résultats avec des possibilités d'augmenter les récupérations par SMD déjà identifiées.

Ce premier programme d'essais a été planifié, dirigé et réalisé avec le soutien de BBA Consultants (« BBA »). Les essais métallurgiques ont été réalisés par SGS en utilisant quatre intervalles composites représentatifs de carottes de forage (voir tableau 7). Ces intervalles ont été choisis en fonction de leur représentativité du projet Mirage à ce jour et ont été combinés pour former un échantillon composite principal sur lequel le programme de tests a été effectué.

Tableau 7 : Intervalles de composites sélectionnés

Dyke	Sondage	Li_2O (%)	Longueur (m)	Proportion
MR-6	MR-24-91	1,40	56	42 %
MR-3	MR-24-94	1,10	9,9	23 %
MR-4	MR-24-92	3,30	14,1	21 %
Dyke empilé	MR-24-76	3,09	10,9	14 %

Après validation de la proportion et de la teneur de chaque intersection, le matériau a été mélangé et soumis à la caractérisation du composite maître et à la préparation de l'échantillon SLL. Aucune « dilution du minerai » avec des stériles n'a été appliquée dans ce programme d'essai de la phase 1.

Deux options de taille d'alimentation ont été préparées pour les tests SLL : 9,5 mm et 6,3 mm. Les deux échantillons ont été tamisés à 0,85 mm et la partie fine résultante a été éliminée pour améliorer l'efficacité du processus de séparation. Seule la partie grossière est soumise aux tests SLL ou SMD. La récupération de la fraction fine combinée aux résidus moyens du SMD est généralement obtenue par broyage, déschlammage et flottation et fait partie du schéma de traitement si des récupérations économiques ne peuvent pas être obtenues par l'enrichissement grossier seul, tel que le SMD.

D'après les résultats préliminaires de la méthode SLL (voir tableau 8), des taux de récupération plus élevés ont été observés lorsque le matériau était broyé à 6,3 mm. Cet échantillon a été sélectionné pour une évaluation plus poussée de la récupération du SMD uniquement, avec un objectif de teneur de concentré d'environ 5,5 % de Li_2O . Le test a été concluant et a permis d'obtenir un concentré d'une teneur supérieure à la moyenne de 5,7 % de Li_2O avec une récupération globale du lithium de 68,4 % à partir d'un échantillon d'alimentation ayant une teneur initiale de 1,59 % Li_2O . La concentration en fer a été évaluée à 0,65 % Fe_2O_3 avec tous les éléments délétères bien en dessous des niveaux de pénalité.

Tableau 8 : Résultats des tests SLL

	Teneur d'alimentation (% Li₂O)	Teneur du concentré (% Li₂O)	Récupération du Li (%)
9,5 mm	1,55	5,5	67,6
		6,0	57,0
6,3 mm	1,59	5,5	76,0
		6,0	69,8

D'autres travaux sont prévus pour le projet Mirage afin de faire avancer le programme d'essais métallurgiques. La Société se concentrera sur la poursuite de l'exploration par forage afin de faire progresser le projet pour atteindre une première estimation des ressources minérales. Après cette étape, le programme d'essais métallurgiques sera complété par des essais sur des échantillons représentatifs du matériel développé, en étudiant l'impact de la dilution du minerai et en identifiant les possibilités d'optimisation du processus.

Campagne de forage 2025 au projet Anatacau

Le 4 septembre 2025, Exploration Brunswick a annoncé le début des travaux de forages dans le cadre du projet Anatacau Main (le « Programme de forage Anatacau »). Ce programme de forage ciblera la découverte de lithium Anais, située à 22 km à l'est et le long du projet Galaxy de Rio Tinto et du projet Anatacau Ouest de la Société.

Exploration Brunswick prévoit de forer entre 1 000 et 1 500 m, soit 10 forages inclinés d'une longueur moyenne de 150 mètres. Les cinq premiers forages sont situés sur la découverte Anais faite par la Société en 2023. Cette découverte est constituée de plusieurs dykes pegmatitiques parallèles avec une minéralisation de visible en spodumène. Le plus grand dyke découvert à ce jour est exposé sur un affleurement de 15 m de large sur 100 m de long (voir le communiqué de presse du 13 juillet 2023).

Subvention gouvernementale

Le 26 mars 2025, la Société a reçu une subvention du Programme de soutien à l'exploration minière des minéraux critiques et stratégiques du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (« MRNF ») (la « Subvention »). Exploration Brunswick sera remboursée de 50 % de ses coûts, jusqu'à concurrence de 293 272 \$. Au 30 septembre 2025, la Société avait reçu 175 963 \$ d'avance. Au 30 septembre 2025, Exploration Brunswick avait engagé des coûts de 452 868 \$ liés à la Subvention et, par conséquent, 50 471 \$ a été comptabilisé comme autres débiteurs au 30 septembre 2025.

Progrès en matière d'exploration en Groenland

Le 12 août 2025, la Société a annoncé qu'elle a identifié le plus grand corridor de pegmatite à spodumène du pays. La découverte de plusieurs nouvelles pegmatites contenant du spodumène permet une expansion significative du corridor de pegmatite de lithium d'Ivisaartoq, découvert l'année dernière sur la licence de Nuuk, qui s'étend désormais sur une longueur d'environ 2 km.

Ce succès exploratoire reflète l'approche cohérente et systématique de la Société en matière d'exploration. Exploration Brunswick est actuellement en train de planifier et d'évaluer le moment opportun pour lancer une campagne de forage à Ivisaartoq.

BRW a maintenant identifié au moins huit affleurements de pegmatite dans un corridor d'environ 2 000 m de long sur 300 m de large, qui reste ouvert dans toutes les directions. Ce corridor à spodumène se trouve dans une enveloppe géochimique anormale plus vaste et très favorable, mesurant environ 3 km sur 1,5 km. Cette enveloppe contient de nombreuses pegmatites supplémentaires

hautement fractionnées. La Société estime qu'il existe un potentiel pour d'autres pegmatites à spodumène en surface et en profondeur dans le corridor susmentionné, dans l'enveloppe géochimiquement anormale plus grande ainsi que dans l'ensemble de la ceinture sud d'Ivisaartoq, qui mesure environ 20 km dans l'axe (voir le communiqué de presse du 30 octobre 2024).

Les affleurements de spodumène ont une taille variante environ entre 5 et 400 m de longueur et entre 2 et 40 m de largeur. La minéralisation en lithium est principalement constituée de spodumène, dont la teneur varie de faible à 50 %, contenant des cristaux blancs et vert pâle d'une taille comprise entre 1 et 40 cm. D'autres minéraux mineurs contenant du lithium comprennent la holmquistite dans les roches hôtes, l'elbaïte, ainsi que le lépidolite. La Société prévoit déjà une campagne de forage inaugurale à Ivisaartoq afin de tester les affleurements nouvellement découverts.

La minéralisation à spodumène dans les affleurements récemment découverts a été confirmée par des appareils pXRF et LIBS. Des échantillons prélevés au hasard et en rainures sont envoyés pour analyse à ALS à Dublin, en Irlande, et des échantillons en coupe mince seront préparés et examinés afin de mieux comprendre la minéralogie. La taille, l'orientation et la teneur globale des affleurements de pegmatite seront mieux établies à mesure que la campagne de forage progressera.

Le 29 septembre 2025, la Société a annoncé qu'elle a confirmé la présence d'une pegmatite spodumène historique et en a découvert une deuxième dans le cadre de son projet Paamiut au Groenland. Exploration Brunswick dispose désormais de deux projets avec des indices de lithium confirmés au Groenland. Ces découvertes se trouvent à environ 26 km de Paamiut, une communauté côtière située à environ 260 km au sud de Nuuk, dans l'ouest du Groenland. Les dykes sont situés dans une grande zone de cisaillement et se trouvent dans une ceinture de roches vertes d'environ 10 km sur 2 km (voir communiqué de presse du 18 février 2025).

Les pegmatites à spodumène mesurent environ 3 à 6 m de large, 40 à 60 m de long et sont espacées d'environ 10 m les unes des autres. La minéralisation en lithium est principalement constituée de spodumène, dont la teneur varie de 5 à 30 %, contenant des cristaux vert pâle d'une taille comprise entre 1 et 10 cm. La Société estime qu'il existe un potentiel pour accueillir d'autres pegmatites à spodumène dans la ceinture de roches vertes. La minéralisation de spodumène a été confirmée par des appareils pXRF et LIBS. Des échantillons ponctuels ont été envoyés pour analyse à ALS à Dublin, en Irlande, et des échantillons de fines sections seront préparés pour des études minéralogiques plus approfondies.

Au cours de la campagne estivale, la Société a terminé la prospection initiale sur toutes les licences de l'ouest du Groenland tout en poursuivant ses travaux à Nuuk et Paamiut. En raison des succès continus de l'exploration à Nuuk et Paamiut, il n'a pas été possible de consacrer davantage de temps à la prospection initiale sur la licence Hinksland située dans l'est du Groenland. Cependant, Exploration Brunswick planifie déjà le prochain moment opportun pour évaluer cette licence.

La Société évalue actuellement les prochaines étapes à Paamiut et avons déjà commencé à planifier un premier programme de forage à Nuuk.

4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Période de trois mois terminée le 30 septembre 2025 (« T3-2025 »)

La Société a subi une perte nette de 0,7 million \$ au T3-2025, comparativement à une perte nette de 4,0 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2024 (« T3-2024 »).

Au T3-2025, la Société a enregistré une hausse de ses frais administratifs (0,2 million \$) en raison de la hausse de ses activités par rapport au T3-2024. Cette situation a été compensée par une diminution de la rémunération à base d'actions (0,1 million \$) en raison d'un niveau d'acquisition des options d'achat d'actions inférieur au T3-2025 et les charges de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation au T3-2024 (3,3 millions \$) étaient plus élevées qu'au T3-2025 (nul).

De plus, Exploration Brunswick a réalisé un produit lié à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditatives au T3-2025 s'élevant à 0,1 million \$ (nul au T3-2024).

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025 (« CA-2025 »)

La Société a subi une perte nette de 0,9 million \$ au CA-2025, comparativement à une perte nette de 6,6 millions \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024 (« CA-2024 »).

Au CA-2025, la Société a connu une baisse de ses frais administratifs (0,3 million \$) en raison d'une niveau d'activité moins élevé, comparativement au CA-2024. De plus, la rémunération fondée sur des actions a aussi diminué (0,3 million \$) en raison du nombre moins important d'options d'achat d'actions acquises au CA-2025 comparativement au CA-2024 et les charges de dépréciation à l'égard d'actifs d'exploration et d'évaluation au CA-2024 (4,0 millions \$) étaient plus élevées qu'au CA-2025 (nul).

Exploration Brunswick a réalisé un produit d'intérêt de 0,1 million \$ au CA-2025 (0,3 million \$ au CA-2024), et le produit lié à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditatives au CA-2025 s'est élevé à 1,6 million \$ (0,3 million \$ au CA-2024).

5. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Au 30 septembre 2025, la Société disposait d'un fonds de roulement de 1,7 million \$ comparativement à un fonds de roulement de 5,0 millions \$ au 31 décembre 2024. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 1,1 million \$ au 30 septembre 2025, comparativement à 5,6 millions \$ au 31 décembre 2024.

La diminution de 4,5 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société pour le CA-2025 est attribuable aux investissements consentis pour les activités d'exploration et d'évaluation (5,5 millions \$), en plus des flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'exploitation (2,2 millions \$). Cette baisse est partiellement compensée par le placement de 2025 réalisé (3,0 millions \$, nets des frais d'émission d'actions payés).

Comme la Société est au stade de l'exploration et de l'évaluation de ses projets, elle n'a enregistré aucun revenu d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation, et rien ne garantit que du financement supplémentaire sera disponible pour lui permettre de poursuivre la mise en valeur de ses projets. Le fonds de roulement au 30 septembre 2025 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 30 septembre 2026.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités au-delà du 30 septembre 2026, et à financer ses activités d'exploration et d'évaluation prévues sur ses projets dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire à l'avenir. Toute insuffisance de financement peut être dorénavant comblée de plusieurs façons, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission d'instruments de dette ou de capitaux propres. La direction cherchera à obtenir de telles sources de financement supplémentaire au besoin, et bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si les fonds ne sont pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour la Société, certaines activités prévues pourraient être reportées et la Société devra réévaluer ses plans et allouer ses ressources globales de la manière que le conseil et la direction jugeront dans le meilleur intérêt de la Société.

6. INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 6 novembre 2025, la Société comptait 247 339 034 actions ordinaires émises et en circulation, 12 300 000 options d'achat d'actions (« options ») en circulation, 714 283 d'unités d'actions différées et 28 278 531 bons de souscription en circulation.

7. ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 6 novembre 2025, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

8. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En décembre 2024, la Société a reçu 4,8 millions \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2024. Au 30 septembre 2025, un montant de 0,5 millions \$ reste à engager d'ici le 31 décembre 2025.

9. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

L'information financière trimestrielle sélectionnée pour les huit derniers trimestres financiers est résumée ci-dessous :

(pour les trois mois terminés les)	30 septembre 2025	30 juin 2025	31 mars 2025	31 décembre 2024
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 076 637	3 325 734	2 540 336	5 625 371
Fonds de roulement	1,732,747	3 657 969	1 740 673	4 958 936
Total des actifs	24,147,024	24 952 108	23 006 632	22 077 498
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	1 279 263	2 262 202	1 952 341	2 235 052
Total des produits	-	-	-	-
Profit net (perte nette)	(679 264)	(444 948)	212 070	(1 752 326)
Profit net (perte nette) par action ordinaire de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,01)

(pour les trois mois terminés les)	30 septembre 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 247 824	4 866 254	8 216 395	12 194 726
Fonds de roulement	2 843 800	5 688 579	7 542 330	12 052 866
Total des actifs	20 068 232	22 539 760	24 117 202	23 686 623
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	2 360 049	2 487 620	2 571 775	3 883 993
Total des produits	-	-	-	-
Perte nette	(3 958 083)	(1 739 817)	(880 654)	(2 543 113)
Perte nette par action ordinaire de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	(0,02)	(0,01)	(0,00)	(0,01)

(i) Incluant les paiements d'options sur les propriétés, sur la base des règlements.

(ii) La perte nette par action ordinaire est fondée sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de chaque période de déclaration, qui peut différer d'un trimestre à l'autre. Ainsi, la somme des montants de la perte nette trimestrielle par action ordinaire peut ne pas être égale à la perte nette par action ordinaire depuis le début de l'exercice.

Les variations de la trésorerie et du fonds de roulement de la Société sont directement impactées par le niveau des investissements consentis pour les activités d'exploration et d'évaluation, la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, et les financements réalisés au cours des périodes. Au cours des huit derniers trimestres, la variation de la perte d'exploitation par trimestre a été affectée par le niveau d'activité de la Société. Les variations trimestrielles significatives (augmentation ou diminution) de la perte nette au cours des huit derniers trimestres s'expliquent principalement par le moment où les revenus hors trésorerie (tels que les gains sur les ventes d'actifs et les charges de dépréciation) ont été enregistrés.

10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux membres de la direction comprennent les administrateurs et les dirigeants de la Société. La rémunération payée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 septembre 2025 et 2024 :

	Trois mois terminés les		Neuf mois terminés les	
	30 septembre		30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	89 000	159 250	403 000	476 250
Rémunération fondée sur des actions	122 000	206 845	440 000	708 845
	211 675	366 095	843 000	1 185 095

Autres transactions entre parties liées

Le 30 avril 2025, le Conseil a modifié son régime de rémunération fondée sur des actions (le « Régime d'options »), en vertu duquel il peut attribuer des options d'achat d'actions (les « Options ») aux administrateurs, aux membres du personnel et aux consultants. Le 12 juin 2025, les actionnaires de la Société (les « Actionnaires ») ont approuvé la mise en réserve de 19 400 000 actions ordinaires pour émission dans le cadre du Régime d'options.

Le 30 avril 2025, le Conseil a adopté un régime (le « Régime d'UAD ») d'unités d'actions différées (chacune une « UAD ») en vertu duquel il peut attribuer des unités d'actions différées aux administrateurs. Le 12 juin 2025, les actionnaires ont approuvé la mise en réserve de 2 400 000 actions ordinaires pour émission dans le cadre du Régime d'UAD.

Le 15 août 2025, la Société a annoncé qu'il a attribué 821 425 UAD à ses administrateurs, conformément au régime d'UAD au lieu de rémunération d'administrateurs. Les UAD ont été attribuées à leur juste valeur marchande de 0,14 \$ par UAD et seront acquises un an après la date d'attribution. Le 26 septembre 2025, un administrateur non exécutif a démissionné, perdant ainsi 107 142 UAD. Au 30 septembre 2025, 714 283 UAD restaient en circulation.

Le 3 février 2025, la Société a attribué des options à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants, leur permettant d'acquérir un total de jusqu'à 3 430 000 actions ordinaires. Les options attribuées sont assujetties à une période d'acquisition des droits de trois ans et sont valides pour une période de cinq ans, à un prix d'exercice de 0,14 \$ par action ordinaire.

11. DESCRIPTION DES TRANSACTIONS DE FINANCEMENT

Activités de financement pour CA-2025:

Le 30 mai 2025, la Société a clôturé un placement privé pour un produit brut total de 3 499 999 \$ (le « placement de 2025 ») provenant de la vente des éléments suivants :

- 12 980 769 unités de la Société (les « unités LIFE ») au prix de 0,13 \$ par unité LIFE, pour un produit brut de 1 687 500 \$; et
- 12 083 333 unités de la Société (les « unités non-LIFE ») au prix de 0,15 \$ par unité non-LIFE, pour un produit brut de 1 812 499 \$.

Chaque unité LIFE est composée d'une action ordinaire de la Société (chacune, une « unité d'action ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon entier, un « bon LIFE »). Chaque bon LIFE entier donne à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société (chacune, une « action de bon de souscription ») au prix de 0,20 \$ en tout temps jusqu'au 30 mai 2028.

Chaque unité non-LIFE est composée d'une unité d'action et d'un bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « bon non-LIFE »). Chaque bon non-LIFE donne à son porteur le droit d'acquérir une action de bon de souscription au prix de 0,25 \$ en tout temps jusqu'au 30 mai 2028.

En lien avec le placement de 2025, la Société a engagé 476 050 \$, incluant 435 212 \$ en espèces et l'émission de 588 960 bons de souscription non transférables (les « bons de souscription incitatifs »). Chaque bon de souscription incitatif permettra à son détenteur d'acquérir une action ordinaire (chacune, une « action de placeur pour compte ») au prix de 0,13 \$ en tout temps jusqu'au 30 mai 2028.

Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 :

Le 19 décembre 2024, la Société a clôturé le placement de 2024 pour un produit brut global de 4,8 millions \$ provenant de la vente de :

- 11 755 382 actions ordinaires vendues aux investisseurs québécois à titre d'actions accréditatives » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « *Loi de l'impôt* ») et de la *Loi sur les impôts du Québec* (chacune, une « action accréditive québécoise ») au prix de 0,23 \$ par action accréditive québécoise pour un produit brut de 2,7 millions \$;
- 4 837 242 actions ordinaires vendues aux investisseurs canadiens à titre d'actions accréditatives » au sens de la *Loi de l'impôt* (chacune, une « action accréditive nationale ») au prix de 0,215 \$ par action accréditive nationale pour un produit brut de 1,0 million \$.
- 3 437 501 actions ordinaires vendues aux investisseurs canadiens à titre d'actions accréditatives de bienfaisance » (chacune, une « action accréditive de bienfaisance ») au prix de 0,31 \$ par action accréditive de bienfaisance pour un produit brut de 1,1 million \$.

En lien avec le placement de 2024, les frais d'émission d'actions ont totalisé 0,3 million \$.

Des initiés de la Société ont participé au placement de 2024 et un total de 2 887 501 actions ordinaires leur ont été émises. Le placement de 2024 a été réalisé en vertu de dispenses de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et sous réserve de l'acceptation finale de la Bourse de croissance TSXV.

12. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Le conseil a approuvé les états financiers le 6 novembre 2025.

13. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers annuels, déposés sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

14. FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les valeurs d'actions ordinaires de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur devrait porter une attention particulière aux risques décrits ci-dessous et aux autres renseignements déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (www.sedarplus.ca), avant d'investir dans des actions ordinaires de la Société. Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Les facteurs de risque suivants pourraient ne pas constituer la liste définitive de tous les facteurs de risque liés à un investissement dans Exploration Brunswick ou liés à l'entreprise et aux activités d'Exploration Brunswick.

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à des risques en matière de financement et les nouveaux financements peuvent être cause de dilution ou vente partielle d'actifs

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à des risques en matière de financement. En date du présent rapport de gestion, Exploration Brunswick n'a aucun projet en production ni aucune source de revenus. La capacité d'Exploration Brunswick d'explorer et de découvrir des projets économiquement rentables et de les mettre en valeur jusqu'à la production est grandement dépendante de sa capacité à obtenir des capitaux propres et des emprunts sur les marchés financiers. Tout projet développé par Exploration Brunswick nécessitera d'importantes dépenses en immobilisations. Pour obtenir un tel financement, Exploration Brunswick peut vendre des titres additionnels, y compris, sans s'y restreindre, des actions d'Exploration Brunswick, parfois sous forme de titres convertibles, qui pourraient entraîner une dilution substantielle de la participation en capitaux propres des actionnaires d'Exploration Brunswick. Exploration Brunswick peut également vendre une partie de sa participation dans un actif afin de lever des capitaux. Rien ne garantit qu'Exploration Brunswick sera en mesure de réunir les fonds requis pour poursuivre ses programmes d'exploration et financer le développement de n'importe quel gisement susceptible d'être rentable qui a été défini selon des conditions acceptables dans le futur, ni même que ces fonds seront disponibles. L'incapacité d'obtenir le financement nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable importante.

Conjoncture de l'industrie

L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent des risques importants, et bien que les gains puissent être considérables si un gisement minéral est découvert, peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives. Toutes les propriétés d'Exploration Brunswick sont à l'étape de l'exploration. Exploration Brunswick n'a actuellement aucune propriété en exploitation. Son succès éventuel dépendra de sa capacité de lever des capitaux.

La découverte de gisements minéraux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la qualification professionnelle du personnel responsable de l'exploration. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs comme les caractéristiques du gisement, sa dimension, sa teneur et sa proximité aux infrastructures; les prix des métaux, qui sont hautement volatiles; la réglementation gouvernementale, y compris celle qui s'applique aux prix, aux impôts, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation du territoire, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. Dans le cas où Exploration Brunswick désirerait exploiter commercialement une de ses propriétés, l'effet réel de ces facteurs ne peut être prédit avec exactitude, mais une combinaison de ces facteurs peut faire en sorte qu'Exploration Brunswick n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi. Les activités d'Exploration Brunswick seront assujetties à tous les risques et à tous les dangers liés normalement à l'exploration et au développement de gisements minéraux. Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque, y compris des formations géologiques inhabituelles ou imprévues. Rien ne garantit que des quantités suffisantes de minéraux seront découvertes ni que l'une des propriétés d'Exploration Brunswick atteindra l'étape de la production commerciale.

Titres de propriété

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le titre de ses propriétés minières sur lesquelles elle mène actuellement des activités d'exploration et d'évaluation, conformément aux normes de l'industrie pour le stade actuel d'exploration et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Société. Le titre de propriété peut être soumis à des accords antérieurs non enregistrés et être non conforme aux exigences réglementaires.

Changement climatique

Exploration Brunswick reconnaît que les changements climatiques sont une préoccupation internationale et communautaire qui peut affecter directement ou indirectement les activités et les opérations d'Exploration Brunswick. La hausse continue des températures moyennes mondiales a créé des changements divers aux climats régionaux à travers le monde, entraînant des risques pour les équipements et le personnel. Tous les paliers de gouvernements se tournent vers l'adoption de lois visant à lutter contre les changements climatiques en réglementant les émissions de carbone et l'efficacité énergétique, entre autres choses. Là où de telles lois ont déjà été adoptées, la réglementation à l'égard des niveaux d'émissions et de l'efficacité énergétique devient de plus en plus sévère. L'industrie minière, en tant qu'émetteur important de gaz à effet de serre, est particulièrement exposée à cette réglementation. Les coûts engagés pour respecter ces exigences peuvent être compensés par une efficacité énergétique accrue ou des innovations technologiques; toutefois, rien ne garantit que la conformité à ces lois n'aura pas une incidence défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Les phénomènes météorologiques extrêmes (comme une sécheresse ou un gel prolongé, des inondations plus fréquentes, des périodes plus intenses de précipitations et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes, des incendies de forêt et d'autres conditions météorologiques défavorables) peuvent potentiellement perturber les opérations et les voies de transport. Des perturbations prolongées pourraient entraîner des interruptions des activités d'exploration, de développement et de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Les changements climatiques sont perçus comme une menace pour les communautés et les gouvernements du monde entier. Les parties prenantes pourraient exiger davantage en matière de réduction des émissions et demander aux sociétés minières de mieux gérer leur consommation de ressources ayant une incidence sur le climat (hydrocarbures, eau, etc.). Ceci pourrait attirer l'attention sociale sur les opérations et sur la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Questions de réglementation

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à la réglementation et à la législation des autorités gouvernementales. Ces activités peuvent être touchées à des degrés divers par les règlements gouvernementaux régissant la prospection et le développement, le contrôle des prix, les impôts, les normes du travail et la santé au travail, l'expropriation, la sécurité minière et autres sujets. L'exploration et la mise en marché sont assujetties aux différentes lois et aux différents règlements fédéraux, provinciaux ou locaux en matière de protection de l'environnement. Ces lois imposent des normes élevées à l'industrie minière relativement au contrôle du déversement des eaux usées et à la divulgation des résultats de ce contrôle aux organismes de réglementation, à la réduction et à l'élimination de certains effets des activités minières dans le sol, l'eau et l'air, à la réhabilitation progressive des propriétés minières, à la gestion des matières et des matériaux dangereux et à la réduction du risque d'accident au travail.

Le défaut de respecter les lois et règlements applicables peut entraîner des amendes ou des pénalités civiles ou pénales ou des mesures coercitives, notamment des ordonnances rendues par les autorités de réglementation ou judiciaires interdisant ou réduisant les activités ou imposant des mesures correctrices, l'installation d'équipements supplémentaires ou des mesures de redressement, dont chacune pourrait entraîner des dépenses importantes. Exploration Brunswick peut également être tenue de compenser des parties privées pour la perte ou les dommages subis en raison d'un manquement aux lois, aux règlements ou aux exigences en matière de permis. Il se peut également que les lois et règlements futurs ou une application plus rigoureuse des lois et des règlements actuels par les autorités gouvernementales puissent occasionner davantage des frais et des dépenses en

immobilisations ou imposer des restrictions aux activités d'Exploration Brunswick ou la suspension de celles-ci et des retards dans l'exploration des propriétés.

Les modifications aux lois, règlements et permis actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières, ou une application plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir une incidence négative importante sur Exploration Brunswick et occasionner une augmentation des dépenses en immobilisations ou des coûts de production, ou une réduction des niveaux de production aux propriétés productrices ou encore la fermeture ou des retards dans le développement de nouvelles propriétés minières.

Concurrence

Les activités d'Exploration Brunswick sont axées sur l'exploration, l'évaluation et le développement de gisements minéraux. Il n'y a aucune assurance que les dépenses qui seront engagées par Exploration Brunswick résulteront en la découverte de quantités suffisantes de minéraux pour en justifier l'exploitation commerciale. La concurrence est grande au sein de l'industrie minière quant à la découverte et à l'acquisition de propriétés ayant un potentiel commercial. Lors de possibilités de participation dans des projets prometteurs, Exploration Brunswick sera en concurrence avec d'autres parties, dont plusieurs disposent de ressources financières plus importantes que les siennes. En cas de réussite des efforts en exploration, d'importants investissements en capital sont requis pour atteindre la production commerciale; cependant, il se pourrait qu'Exploration Brunswick ne puisse amasser les fonds nécessaires pour de tels investissements en capital.

Facteurs économiques liés au développement de propriétés minières

L'exploration et le développement de biens miniers sont spéculatifs et comportent un degré élevé de risque. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement, très peu de propriétés explorées sont exploitables sur le plan commercial et deviendront éventuellement des mines productrices. Il n'y a aucune certitude qu'une des propriétés d'exploration sera exploitable sur le plan commercial.

Si des ressources minérales existent, des dépenses substantielles seront indispensables pour confirmer l'existence de réserves minérales suffisantes à l'exploitation commerciale d'une mine et pour obtenir les approbations environnementales et les permis nécessaires pour entreprendre l'exploitation commerciale. La décision quant à la question de savoir si une propriété contient ou non un gisement minéral exploitable sur le plan commercial et devrait entrer en production dépendra des résultats des programmes d'exploration ou des études de faisabilité, ainsi que des recommandations formulées par des ingénieurs ou des géologues dûment qualifiés, ce qui requiert des dépenses considérables. Cette décision suppose l'examen et l'évaluation de nombreux facteurs importants, notamment, sans s'y limiter : (a) les coûts pour amener une mine à l'étape de la production, y compris les travaux d'exploration et de développement, la préparation d'études de faisabilité de la production et la construction d'installations de production; (b) l'accès au financement et les coûts de financement; (c) les coûts de production continus; (d) les prix des métaux; (e) les règlements et contraintes en matière de conformité environnementale (y compris les obligations environnementales découlant d'activités d'exploration historiques); et (f) le climat politique ou la réglementation et le contrôle des gouvernements. Les projets de développement sont également assujettis à la réalisation d'études d'ingénierie tirant des conclusions positives, la délivrance par les gouvernements des permis nécessaires et l'accès à un financement adéquat. Les projets de développement n'ont aucun antécédent d'exploitation sur lequel fonder les estimations des flux de trésorerie futurs.

Exploration Brunswick pourrait être tenue responsable ou subir des pertes à l'égard de certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut souscrire d'assurance pour des raisons économiques

Le domaine minier est assujéti à de nombreux risques et dangers, notamment la pollution environnementale, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements apportés au cadre réglementaire, les phénomènes naturels (les conditions météorologiques difficiles, les tremblements de terre, l'écroulement d'une paroi et les effondrements) et des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues. Ces risques et dangers pourraient avoir une incidence sur les activités d'Exploration Brunswick. Par conséquent, plusieurs des risques et dangers susmentionnés pourraient endommager ou détruire les propriétés minières d'Exploration Brunswick ou de futures installations de traitement; causer des blessures personnelles ou le décès; une atteinte à l'environnement; des retards dans les activités d'exploration et de développement ou l'interruption ou la cessation de celles-ci; un retard ou une incapacité à obtenir les approbations nécessaires des autorités de réglementation; des coûts, des pertes financières et d'éventuelles obligations légales ainsi qu'une réaction adverse des autorités publiques. Exploration Brunswick pourrait être tenue responsable ou subir une perte relativement à certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut en souscrire ou qu'elle peut raisonnablement choisir de ne pas souscrire pour des raisons économiques. Cette absence de couverture d'assurance pourrait occasionner des préjudices économiques importants à Exploration Brunswick.

Systèmes d'information et cybersécurité

Exploration Brunswick s'appuie sur son infrastructure informatique pour atteindre ses objectifs commerciaux. Exploration Brunswick utilise différents systèmes, réseaux, équipements et logiciels et a adopté des mesures de sécurité pour prévenir et détecter les cybermenaces. Cependant, Exploration Brunswick et les fournisseurs et vendeurs de services tiers peuvent être vulnérables aux cybermenaces, qui évoluent en termes de sophistication et aux nouvelles menaces qui émergent à un rythme accru. Des tiers non autorisés peuvent être en mesure de pénétrer la sécurité du réseau et de détourner ou de compromettre des informations confidentielles, de créer des perturbations du système ou de provoquer des fermetures d'Exploration Brunswick ou de ses contreparties. Bien qu'Exploration Brunswick n'ait subi aucune perte liée à des cyberattaques externes ou à d'autres violations de la sécurité des informations, rien ne garantit qu'il n'y aura pas de telles pertes à l'avenir. Des failles de sécurité importantes ou des défaillances du système d'Exploration Brunswick ou de ses contreparties, en particulier si une telle violation n'est pas détectée pendant un certain temps, peuvent entraîner des coûts importants, des amendes ou des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation. L'importance de toute violation de la cybersécurité est difficile à quantifier, mais peut dans certaines circonstances être importante et pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités d'Exploration Brunswick.

Éclosions de maladies infectieuses

Exploration Brunswick peut faire face à des risques liés à des épidémies, des pandémies ou à des éclosions de maladies infectieuses, lesquelles pourraient perturber significativement, directement ou indirectement, ses activités et avoir une incidence défavorable et importante sur son entreprise et sa situation financière.

Les activités d'Exploration Brunswick pourraient être défavorablement affectées par les effets d'épidémies, de pandémies et d'autres éclosions de maladies infectieuses. La mesure des effets d'une épidémie ou d'une pandémie sur les affaires d'Exploration Brunswick, y compris ses activités et le marché de ses titres, dépendra des développements futurs, qui sont extrêmement incertains, qui ne sont pas prévisibles actuellement et qui comprennent la durée, la gravité et l'étendue d'une éclosion ainsi que les mesures prises pour contenir ou traiter une telle éclosion. En particulier, la propagation continue des maladies infectieuses dans le monde pourrait avoir un impact important et défavorable

sur les activités d'Exploration Brunswick, incluant, sans s'y limiter, sur la santé de ses employés, la productivité de son effectif, l'augmentation de ses primes d'assurance, des restrictions sur les déplacements, la disponibilité d'experts et de personnel sectoriel, sur les opérations et les activités de tiers exploitants, et d'autres facteurs qui dépendront de l'évolution future échappant au contrôle d'Exploration Brunswick, lesquels pourraient avoir un impact important et défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Rien ne garantit que le personnel d'Exploration Brunswick ne sera pas affecté par cette pandémie et qu'ultimement, la productivité de sa main-d'œuvre soit réduite ou qu'il y ait des hausses des frais médicaux et des primes d'assurance à la suite de ces risques pour la santé.

En outre, une importante éclosion de maladies infectieuses pourraient entraîner une crise sanitaire mondiale qui pourrait avoir un effet négatif sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle de la planète, résultant en une récession économique qui pourrait avoir une incidence négative sur la demande en métaux précieux et sur les perspectives d'Exploration Brunswick.

Fluctuation du cours des actions ordinaires d'Exploration Brunswick

Le cours boursier des actions ordinaires d'Exploration Brunswick est affecté par plusieurs variables qui ne sont pas directement liées à la performance d'Exploration Brunswick, notamment la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attrait d'autres placements, et l'ampleur du marché public pour la négociation des actions. L'effet de ces facteurs et d'autres sur le cours boursier des actions ordinaires d'Exploration Brunswick dans le futur ne peut être prédit.

Facteurs qui échappent au contrôle d'Exploration Brunswick

La rentabilité potentielle de propriétés minérales dépend de nombreux facteurs qui échappent au contrôle d'Exploration Brunswick. Par exemple, les prix mondiaux et les marchés des minéraux sont imprévisibles, très volatils, potentiellement sujets à des mesures de contrôle ou de fixation de la part des gouvernements et réagissent aux changements des contextes nationaux, internationaux, politiques, sociaux et économiques. Un autre facteur est que les taux de récupération des minéraux provenant du minerai extrait (en supposant que l'existence de tels gisements minéraux a été établie) peuvent varier des taux établis lors d'essais et qu'une réduction du taux de récupération nuira à la rentabilité et, possiblement, à la viabilité économique d'une propriété. La rentabilité dépend également des coûts d'exploitation, y compris les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'électricité, de conformité environnementale ou d'autres intrants de production. Ces coûts sont indépendants de la volonté d'Exploration Brunswick qui ne peut prévoir la façon dont ils fluctuent, et ces fluctuations auront des répercussions sur la rentabilité, sinon l'élimineront purement et simplement. Une guerre commerciale ou de nouvelles barrières tarifaires pourraient potentiellement mener à des prix plus élevés ou plus bas pour certains métaux, mais l'effet global dépendrait des changements dans la demande, les stratégies de production et les coûts d'exploitation. En outre, en raison de l'incertitude économique mondiale, la disponibilité et le coût du financement pour le développement et les autres coûts deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles, à prévoir. Ces changements et événements peuvent avoir une incidence importante sur le rendement financier d'Exploration Brunswick et ils peuvent également avoir un impact négatif sur l'échéancier du projet.

15. RISQUES FINANCIERS

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur la performance de la Société.

Une description des risques financiers est présentée dans les états financiers annuels, déposés sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

16. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

En novembre 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSXV, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière à compter du 31 décembre 2007 et par après. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109.

17. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés compris dans le présent document, autres que les énoncés basés sur des faits historiques, sont considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés dans les énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer de tels écarts, notamment : une volatilité des prix des métaux; des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; des variations inattendues des conditions géologiques d'une propriété ou des données géologiques erronées; des risques environnementaux, y compris une augmentation des contraintes imposées par la réglementation; des conditions défavorables à l'extraction minière qui ne sont pas prévues; des conditions politiques et polices défavorables; une guerre commerciale ou de nouvelles barrières tarifaires; et des modifications aux règlements et aux politiques des gouvernements. Même si Exploration Brunswick a cherché à reconnaître les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité différents de ceux anticipés, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avèrent exacts puisque les plans et résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. En conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

18. PERSONNE QUALIFIÉE

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent rapport de gestion relatifs aux propriétés ont été révisés et approuvés par une personne qualifiée (« PQ ») tel que défini par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »).

Pour les propriétés détenues dans la province de Québec, les PQ sont M. Simon Hébert, vice-président, développement et M. François Goulet, directeur de l'exploration, Québec. Pour les propriétés détenues au Groenland, la PQ est Charles Kodors, géo., directeur, projets internationaux.

19. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Des renseignements additionnels concernant la Société ont été déposés sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).